

Comité National de
**TOURISME
ÉQUESTRE**

Le cheval



Destinataires :

- Cavaliers Nationaux de TREC,
- Présidents de CRTE,
- Responsables régionaux de TREC

Réf : BP/SP/C046

Dossier suivi par : Sandrine PLANCHE

Ligne directe : 01.53.26.15.59

Paris, le 29 Octobre 2003

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver, ci-joint, les modifications apportés au règlement national de TREC, pour la saison sportive 2004 ainsi que le calendrier des compétitions nationales.

Ces modifications ont été mises en place conjointement par la Commission Sportive et la Direction Technique Nationale.

En ce qui concerne la gestion des compétitions par le Service Informatique Fédéral (SIF), cette dernière sera effective à partir du 1^{er} janvier 2004.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiment les meilleurs.

Le Directeur Technique National Adjoint
chargé du Tourisme Equestre
Bernard PAVIE

TREC

Techniques des Randonnée Equestre de Compétition

Saison 2004 ORGANISATION ET NOUVEAUTES

1. Compétitions de niveau National

Accessibilité : Licence Fédérale de Compétition **Amateur 3**
Gestion des engagements par le Service Informatique Fédéral (SIF)

1.1 Circuit National

Compétitions ouvertes aux cavaliers Elites et aux couples Espoirs.
Les Invités qui souhaitent participer devront être titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition Amateur 3 s'ils souhaitent figurer au classement en vue de la sélection pour le Critérium National, ou de la Licence Fédérale de Compétition Amateur 4, auquel cas, il ne figureront pas dans le classement de la compétition. .

1.2 Championnat de France

Compétition ouverte aux 40 premiers couples Elites et Espoirs classés à l'issue du circuit national. Ces modalités de classement sont définies chaque année par une note de la Direction Technique Nationale chargée du Tourisme Equestre.

1.3 Critérium National (**Nouvelle Compétition**)

Compétition ouverte aux couples Elites et Espoirs non sélectionnés pour le Championnat de France ainsi qu'aux couples invités classés à l'issue du circuit national. (40 places)

2. Compétitions de niveau régional

Accessibilité : Licence Fédérale de Compétition **Amateur 4**
Gestion des engagements Service Informatique Fédéral (SIF)

2.1 Circuit régional

Le circuit régional est organisé pour chaque région par le CRTE, sous la forme de leur choix (Challenge, compétitions et finales)

2.2 Championnat de France des Régions

Compétitions ouverte aux cavaliers âgés de 22 ans et plus dans l'année du championnat. Les cavaliers sont sélectionnés par chaque CRTE à l'issue du circuit régional. Le nombre de places disponibles par région est défini chaque année par le Directeur Technique National Adjoint. Ce championnat se court en individuel et donne lieu à un classement par équipe régionale.

2.3 Championnat de France des Jeunes

Compétition de niveau régional, il est ouvert aux cavaliers âgés de 16 ans **révolus** à 21 ans dans l'année du championnat. Les cavaliers sont sélectionnés par chaque CRTE à l'issue du circuit régional. Le nombre de places disponibles par région est défini chaque année par une note de la Direction Technique Nationale chargée du Tourisme Equestre. Ce championnat se court en individuel et donne lieu à un classement individuel. Les 15 premiers cavaliers classés lors du précédent Championnat de France des Jeunes seront automatiquement sélectionnés.

Important

Les compétitions de niveau régional ne sont pas accessibles aux cavaliers « Elites » et « Couples Espoirs » à l'exception des jeunes cavaliers (16 – 21 ans).

Rappels

Statuts des cavaliers

Cavaliers « Elites »

Cavaliers ayant été classés dans l'un des deux derniers Championnats de France

Cavaliers ayant été classés* depuis 1985 dans un championnat de France, de 1^{ère} série ou de National 1 après demande écrite de réintégration auprès du CNTE.

Couples « Espoirs »

couples cavalier-cheval ayant été classés dans l'un des deux derniers Championnat de France des régions ou ayant été classés dans la première moitié de l'un des deux derniers championnat de France des jeunes.

Le statut d'Espoir devient effectif lors du premier départ du couple (en tant que couple Espoir) d'une compétition Nationale. Couples cavaliers-cheval ayant été classés dans l'un des deux derniers championnat.

Si le cavalier ne souhaite pas confirmer son statut d'Espoir pour pouvoir participer aux compétitions de niveau régional, à l'exception des jeunes cavaliers (16 –21 ans), il peut néanmoins participer aux compétitions nationales en tant qu'invité.

Attribution des points

1) du 1^{er} au 8^{ème} rang du classement → attribution de 20 à 13 points

Ex. : un cavalier classé 3^{ème} au classement général de la compétition se verra attribuer 18 points.

2) du 9^{ème} au n^{ème} rang du classement → attribution des points par ¼*

** pour la définition des ¼ sont considérés les cavaliers classés du 9^{ème} au n^{ème} rang du classement général de la compétition..*

1 ^{er} ¼	>>>	attribution de 10 points
2 ^{ème} ¼	>>>	attribution de 7 points
3 ^{ème} ¼	>>>	attribution de 4 points
4 ^{ème} ¼	>>>	attribution de 1 point

Ex. : pour une compétition où 28 cavaliers sont classés, le cavalier classé 15^{ème} se verra attribuer 7 points.

3) bonus

POR	1 ^{er} >> 5 points	2 ^{ème} >> 3 points	3 ^{ème} >> 1 point
PTV	1 ^{er} >> 5 points	2 ^{ème} >> 3 points	3 ^{ème} >> 1 point
MA	1 ^{er} >> 3 points	2 ^{ème} >> 2 points	3 ^{ème} >> 1 point

4) suppression du bonus lié au POR de nuit

Seuls les cavaliers classés sont pris en compte pour l'attribution des points.